

21. Nous insistons particulièrement sur l'importance qu'il y a de préparer nos jeunes aux défis qui les attendent et nous reconnaissons unanimement que la maîtrise des technologies de l'information devrait être une aptitude de base pour l'apprentissage et la formation. Nous appuyons les programmes de l'APEC visant à perfectionner les compétences des enseignants et à mettre en place une saine gestion de l'enseignement grâce à un processus de collaboration avec les éducateurs de la région. Nous applaudissons aux initiatives lancées par l'Association des universités des pays riverains du Pacifique et d'autres organisations en vue de renforcer les capacités de l'apprentissage à distance dans la région. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent aussi de créer de vastes réseaux pour étendre les services médicaux et les soins de santé à l'ensemble de la population et de s'attaquer aux dossiers essentiels de la santé. Nous nous félicitons des progrès déjà réalisés pour consolider les réseaux d'information sur les maladies. Nous nous engageons à lutter contre le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses et nous appelons les autorités compétentes à présenter, l'an prochain, un rapport sur la stratégie qui pourrait être utilisée par l'APEC pour relever plus efficacement les défis que posent ces maladies.

Renforcer le système commercial multilatéral

22. En cette ère de mondialisation, l'existence d'un système commercial multilatéral, qui soit équitable et fondé sur des règles, est encore plus essentielle que jamais pour nous permettre de réussir et de prospérer. Ce système devrait être adapté au défi du XXI^e siècle.
23. Nous répétons qu'il faut lancer rapidement une nouvelle série de négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans l'intérêt de tous les membres de cette organisation, en particulier les économies les moins avancées et celles qui sont en voie de développement. Nous convenons de la nécessité de formuler et d'arrêter, dès 2001, un programme équilibré et d'une portée assez large, qui tienne compte des intérêts et des préoccupations de tous les membres de l'OMC, et d'amorcer une série de négociations en 2001. Les éléments et les objectifs convenus à Auckland à cet égard restent pertinents.
24. Nous chargeons nos ministres de faire des progrès importants dans le cadre des négociations en cours sur l'agriculture et les services. Nous leur confions également le mandat de poursuivre le travail préparatoire sur les tarifs industriels et les domaines connexes en prévision d'une nouvelle série de négociations, et ce, sans perturber le programme général des activités. Nous réaffirmons notre engagement à prolonger, jusqu'à la prochaine réunion ministérielle de l'OMC, le moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques et nous reconnaissons l'importance qu'il y a d'éviter de prendre des mesures